AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-10-76218585

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.-D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 69 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 21 Octobre 1976

ABONNEMENTS

Nous invitons nos abonnés à souscrire ou à renouveler leur versement le plus rapidement possible au titre de 1977 afin d'éviter l'engorgement de nos services dans les premiers mois de l'année et d'éviter les retards qui en découlent.

Les tarifs restent inchangés, soit pour l'année :

- Abonnement individuel complet c'est-à-dire au bulletin et à la revue "Phytoma" : 50 F.
- Abonnement individuel complet comprenant le service régulier de plusieurs exemplaires du bulletin sous la même enveloppe : 50 F + 30 F par exemplaire supplémentaire pour l'année.
- Abonnement collectif avec service du bulletin seul à différentes adresses : 50 F pour l'abonnement complet de l'organisme ayant groupé les abonnements + 40 F par abonné recevant individuellement le seul bulletin.

La possibilité reste toutefois à ces collectivités agricoles de faire servir au tarif de 50 F. l'abonnement complet à tous ou partie de leurs adhérents.

- Abonnement à plusieurs stations : 50 F. pour l'abonnement complet à la station à laquelle cet abonnement est demandé et payé + 40 F par station supplémentaire.

MODALITES ET RECOMMANDATIONS

Les abonnements doivent être souscrits par chèque postal et bancaire au :

C.C.P. 9431-17 LYON
Régisseur de Recettes D.D.A. du Rhône
55 rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

mais les chèques bancaires seront envoyés obligatoirement à l'adresse de la Station d'Avertissements Agricoles.

Sur le volet réservé à la correspondance, mentionner très lisiblement :

1°) "Avertissements Agricoles"

2°) N° de l'abonnement en 1976, tel qu'il est porté sur les enveloppes des bulletins au dessus du nom de l'abonné.

3°) Nom (en lettres majuscules d'imprimerie) et prénom usuel de la personne à laquelle le bulletin devra être adressé.

4°) Adresse postale codée comportant le cas échéant le nom exact du lieu-dit et de façon distincte la localité de résidence et le bureau distributeur précédé de son N° de code.

5°) La localité où se trouvent les cultures intéressées si elle est différente de celle de l'adresse.

- Lors de l'émission de chèques bancaires sur ordre, demander à l'agence émettrice de préciser sur le chèque le nom et l'adresse du tireur, notamment lorsque les formules utilisées ne comportent pas de volet réservé à cet usage.

P249

CONCOURS DE DETECTION DES MALADIES DE LA VIGNE

En raison du nombre très restreint de lauréats consécutif à la faiblesse de l'activité des maladies, les personnes dont les noms suivent, en plus du "bulletin technique" et de "Phytoma" à titre gratuit pendant l'année 1977, recevront le "Guide pratique de défense des cultures" édité par l'A.C.T.A.

Ain : M. Paul GENIN à Cornelle-Boyeux (mildiou)

Ardèche : M. Jean Louis GRIPPAT à Tournon (botrytis et black-rot)

Drôme : M. Noël MONGE à Vercheny (mildiou)

Loire : M. Elie MOUILLER à Riorges (mildiou)

Rhône : M. DURIEU de LACARELLE à St Etienne les Oullières (mildiou)
M. Robert DEFLACHE au Bois d'Oingt (botrytis)
M. César CROIZAT à Charnay (mildiou)
M. Robert VAPILLON à St Julien (mildiou)
M. A. PERIGEAT à St Laurent d'Oingt (mildiou)
M. Georges LAVERRIERE à Theizé (brenner)
M. René MIOLANE à Salles (botrytis)

Savoie : M. Jean Pierre QUENARD à Chignin (black-rot)
M. Paul DESCOTES à Cruet (mildiou)
M. Marcel RABATEL à Domessin (mildiou)

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Cloque et Coryneum du pêcher - Dans les vergers où ces maladies sévissent habituellement, le premier et le dernier traitement conseillés contre la bactériose (voir bulletin N° 68) seront appliqués à la dose de 500 gr/hl de cuivre-métal.

Tavelures (pommier, poirier) - En cas d'attaques tardives de tavelure sur feuilles, on peut réduire considérablement le risque de contaminations au printemps prochain par un traitement spécifique :

- Soit dans les jours qui précèdent la chute des feuilles par une pulvérisation sur le feuillage à l'aide d'un des fongicides endotherapiques suivants :

  Bénomyl (Benlate), Carbendazim (Bavistine) ou Méthylthiophanate (Pelt 44), toutes matières actives utilisées à 50 gr/hl.

- Soit au sol après la chute des feuilles : pulvérisations par hectare de 1 000 l d'eau contenant 50 kg d'urée pure.

Maladie bactérienne du poirier - Dans les plantations sujettes à cette maladie responsable du dessèchement des boutons floraux ainsi que de taches noires sur les feuilles et les fruits, appliquer vers la fin de la chute des feuilles une pulvérisation cuprique abondante à raison de 250 gr/hl de cuivre métal (500 gr. d'un oxychlorure à 50 % ou 1 kg de bouillie bordelaise).

La section "Avertissements Agricoles"
L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,

P. LATARD.

Le Chef de Circonscription,

R. GIREAU.

Imprimerie de la station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.